



**Le D. I. C.**

Collectif de Défense des Intérêts  
Communaux de Vaylats

e-mail: [collectif.dic@orange.fr](mailto:collectif.dic@orange.fr)  
site: [www.collectifledic.fr](http://www.collectifledic.fr)



## La pluie tombe toujours plus fort sur un toit percé

Proverbe japonais

Le compte rendu de la séance du conseil municipal de la commune de Vaylats le 06 septembre 2022 fait état, entre autres, à l'ordre du jour et en question(s) diverse(s) de on cite « **fermeture de l'église et fuite église** »

Concernant *la fermeture de l'église* c'est une décision prise par la municipalité après la constatation « *d'un vol d'objets religieux ayant eu lieu à l'intérieur* » une plainte au nom de la commune ayant été déposée auprès de la gendarmerie en date du 18 août 2022. En conséquence il est noté

*Article unique « ne plus ouvrir l'église en dehors des cérémonies religieuses par souci de sécurité en attendant de trouver une solution adaptée et pérenne »*

Depuis ce temps - 7 mois - aucune nouvelle, pas de retour, c'est le niveau zéro de l'information. On a franchement l'impression que ça n'intéresse personne. C'est sûrement la solution *adaptée et pérenne* trouvée et adoptée par la municipalité. Qui est pour qui est contre ? A l'unanimité tout le monde s'en fout.

Concernant la *fuite église*, l'objectif était de on cite : « *déterminer l'origine de la fuite lors de la prochaine pluie un contact devant être pris auprès de Mr Fraysse* » Ecrit le 6 Septembre 2022 aucune nouvelle, pas de retour, c'est là aussi le niveau zéro de l'information. Ça fait 6 mois que c'est noté sur ce compte rendu de séance...

Quelle fumisterie ! Il pleut à l'intérieur de l'Eglise depuis une dizaine d'année, tout le monde le sait et rien n'a été fait.

Un dossier complet du Collectif DIC a été réalisé sur l'état alarmant de l'Eglise Saint-Pierre-ès-Liens en mars et mai 2022 alertant la municipalité de Vaylats vu le niveau de dégradation de la toiture.

Une négligence totalement assumée par la Mairie sur cet état de fait - **diagnostic réalisé il y a 10 ans avec photos à l'appui** + proposition de réalisation de travaux à faire urgemment. Le dossier est consultable sur le site [collectifledic.fr](http://collectifledic.fr). A part se poser encore la question pour les plus *bouchés à l'émeri* la situation ne fera qu'empirer si rien n'est fait.

Alors que faut-il faire ?

L'envie de le faire déjà *primum movens* de toute action

Définir et décider - ou non - que l'entretien de cet édifice fait partie d'une des priorités de la commune en tant que préservation du patrimoine local. Mais le dire.

Suivant le cas commencer à dégager un budget prévisionnel pour réaliser les travaux nécessaires quitte à ce que cela s'étale dans le temps. Il convient quand même de noter que le choix budgétaire passé (préemption Maison Bach) complètement irréfléchi et celui à venir (préemption du Hangar qui va servir d'entrepôt pour les associations ! ) pose question sur la pertinence parfois de l'utilisation du budget communal.

Il manque le principal : le Courage. Le courage de ses opinions de les soutenir publiquement, le courage de se prononcer et de dire ce que l'on pense et de l'affirmer avec conviction.

Le Collectif

## **Compte rendu de la séance du 06 septembre 2022**

Secrétaire(s) de la séance:

Laurent SOUBIROU

### Ordre du jour:

- Décision modificative n° 1 : virement de crédit
- Devis SASU GILES Nicolas : broyage de pierres
- Vote taux de taxe d'aménagement 2023
- Adhésion aux services numériques du Centre de Gestion
- Fermeture de l'église
- Devis complémentaire Courrège Menuiseries

### *Questions diverses*

- résiliation de bail Mme Roussel / nouveau locataire : prendre contact avec l'éventuel futur locataire pour convenir des modalités de changement de locataire
- application intramuros : l'alimentation de cette application est toujours en cours
- fuite église : origine de la fuite à déterminer lors de la prochaine pluie. Contact déjà pris auprès de M. Fraysse
- RDV géomètre hangar JP Montagnan le 23/9
- terrain de paintball : demande de nettoyage des déchets sur le terrain envoyée par courrier
- état cimetière : tri des déchets obligatoire / entretien des sépultures à la charge des personnes concernées
- journée citoyenne : 8 octobre 2022
- WC salle des fêtes : proposition de mettre en place un WC posé et non suspendu

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 16 minutes.**